



Utilisation de la Kaolinite contre la mouche de l'olive



Suite aux expérimentations menées ces deux dernières années par l'AFIDOL, le Groupe de Recherche en Agriculture Biologique et le Civam Bio des Pyrénées-Orientales, l'interprofession a mis en place, cette année, des vergers de démonstrations de lutte contre la mouche de l'olive avec des pulvérisations de kaolinite.

Cette technique consiste à appliquer une bouillie de kaolinite calcinée sur les oliviers, avant l'apparition des premières mouches en juin. Un renouvellement est nécessaire tous les mois jusqu'à la récolte. Les arbres prennent une teinte blanchâtre, légèrement poussiéreuse. Ce «camouflage» des oliviers dérouté les femelles de *Bactrocera* et la surface poudreuse des olives les gêne pour pondre.

Les résultats sont très intéressants et encourageants pour développer une oléiculture biologique efficace et rentable. On obtient ainsi des efficacités de l'ordre de 80 à 90 %, même dans des vergers fortement atteints (plus de 80 % d'olives dégradées par la mouche sur un témoin non traité).

Les variétés traitées - Cailletier, Aglandau, Kappa, Arbequine, Olivière, Picholine, Manzanille, Sigoise, Grossane - réagissent bien à cette méthode.

Il reste encore à peaufiner les traitements sur Lucques, qui présentent des résultats encourageants mais pas encore acceptables pour des producteurs d'olives de table.

Ces vergers de démonstrations seront visitables l'an prochain en septembre et octobre. Ils sont répartis sur l'ensemble de la zone de production française : un site dans les Alpes-Maritimes, un dans l'Hérault, deux vergers dans les Bouches-du-Rhône, dont un en haie fruitière.

Aucun produit à base de kaolinite n'est encore autorisé sur oliviers. L'AFIDOL essaye d'obtenir une homologation rapide pour une utilisation en 2008 ou en 2009.

Les démarches auprès de l'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments), qui délivre les autorisations de mise en marché des produits (AMM), sont en cours.

Nous vous tiendrons informés des dates de visites des vergers de démonstrations, ainsi que de l'évolution de l'homologation du (des) produit(s).



Avis de retrait de matières actives

Les dates de retrait du malathion, du carbaryl et du diazinon sont parus au Journal Officiel de la République Française de septembre. Le retrait de ces matières actives se fait comme suit :

Matière active	Date retrait AMM *	Date limite d'écoulement des stocks chez les distributeurs	Date limite d'utilisation
Carbaryl	20 novembre 2007	30 mai 2008	20 novembre 2008
Diazinon	1er décembre 2007	30 mai 2008	1er décembre 2008
Malathion	1er décembre 2007	30 mai 2008	1er décembre 2008

* AMM = Autorisation de Mise en Marché

Toutes les spécialités contenant ces substances actives seront supprimées.



La fumure à partir des grignons et des margines

Votre moulin produit des grignons et des margines, résidus organiques d'un grand intérêt pour la fumure des oliviers et la préservation des sols. L'apport de grignons et de margines sur les sols permet ainsi de reconstituer le cycle naturel perturbé par le prélèvement de la récolte. Grâce à leur richesse en matière organique et en éléments nutritifs, leur application sur le sol constitue une fertilisation adaptée à vos oliviers.

Les effets bénéfiques sur la qualité du sol sont multiples :

- amélioration de la disponibilité en éléments minéraux,
- augmentation de la richesse du sol en matière organique,
- renforcement de l'aération du sol,
- protection contre l'érosion du sol,
- meilleure activité de la microflore du sol...



L'utilisation des grignons et des margines améliore également l'efficacité de la fertilisation : la libération progressive des éléments minéraux dans le sol soutient l'alimentation minérale des oliviers. Grâce à une minéralisation étalée sur plusieurs mois, l'olivier dispose ainsi d'azote tout au long du printemps ainsi qu'en début d'automne. La disponibilité du potassium et du phosphore dans le sol se trouve également renforcée.

L'apport de margines peut tout à fait couvrir les besoins annuels des oliviers en potassium ainsi qu'une grande partie des besoins en azote et en phosphore. Quant aux grignons, leur action est double car ils permettent à la fois d'enrichir le sol en humus et de soutenir l'alimentation minérale des oliviers. L'utilisation de grignons peut tout à fait remplacer les apports de fumier ou de compost.

Si vous souhaitez profiter de cette fumure organique, contactez votre moulin.

Des articles complets sont disponibles dans la revue Le Nouvel Olivier n°42 (novembre/décembre 2004) et n°43 (janvier/février 2005).

Le glyphosate : premières résistances et mesures réglementaires

Le glyphosate, herbicide le plus utilisé en agriculture, dans les jardins et en bordures de voiries, est actuellement sur la sellette.

Son développement et son utilisation datent des années 70 et n'ont cessé d'augmenter au niveau mondial. Son mode d'action systémique et son large spectre d'efficacité en ont fait le pesticide le plus employé. Sa faible toxicité et éco-toxicité sont des atouts supplémentaires d'utilisation, même si les formulations sont parfois irritantes.

Pourtant, malgré sa faible capacité au lessivage, le glyphosate et son principal métabolite se retrouvent dans les eaux de surface. Des concentrations jusqu'à 90 fois la dose autorisée ont été décelées en Bretagne.

De plus, des cas de résistances sont apparus ces dernières années : en France, le ray-grass *Lolium rigidum* et en Espagne la vergerette *Conyza bonariensis* ont été identifiés. Aux USA, il faut citer en plus l'amarante et l'ambrosie, et un plantain en Afrique du Sud, essentiellement dans des vergers.



Ainsi, la Communauté Européenne a pris des dispositions, afin de limiter les risques liés à l'utilisation du glyphosate.

Depuis deux ans, **les doses sont limitées à 2200 g de glyphosate/ha / an et on ne peut dépasser 3 applications par an.** L'utilisation de produits limiteurs de dérive dans la bouillie et/ou de buses à dérive limitée est obligatoire. Une alternance des produits est conseillée.



La récolte mécanique des olives

La récolte des olives correspond à l'opération la plus gourmande en terme de main d'œuvre sur une oliveraie. Les matériels portés de récolte permettent de réduire sensiblement les coûts de récolte grâce à l'amélioration de la productivité du personnel de récolte. Ces appareils présentent des performances variables selon la configuration du verger, la charge en fruits des oliviers, les variétés récoltées et la maturité des olives.

Le choix doit se porter sur un appareil répondant d'abord à des critères de rendement (poids d'olives récoltées au cours d'une journée) et d'efficacité de détachement. D'autres éléments doivent être pris en compte comme la proximité d'un point de service après-vente, la fatigue occasionnée, l'usure et l'entretien annuel du matériel. Le prix d'achat de l'appareil doit également être proportionnel avec le nombre d'arbres à récolter.

Il existe trois grandes familles d'appareils portés de récolte qui se distinguent selon les principes employés pour détacher l'olive :

- les vibreurs de branches à moteur thermique,
- les peignes électriques
- les gaules pneumatiques.

Les peignes électriques montrent généralement une bonne efficacité de détachement avec toutefois d'importantes différences de rendements d'un matériel à l'autre.

Les taux de détachement rencontrés sur les vibreurs de branches et les gaules pneumatiques varient fortement selon la variété d'olive récoltée et le degré de maturité des olives.

Le grand intérêt des vibreurs de branches réside dans leur capacité à récolter un poids important d'olives sur une courte durée. Un chantier de récolte comprenant un vibreur de branches et des peignes électriques permet à la fois d'allier bonne efficacité de détachement et rapidité de récolte. Quant aux gaules pneumatiques, elles restent intéressantes du fait de la possibilité de brancher les outils de taille (sécauteur et tronçonneuse) sur le compresseur.

Afin de s'assurer des performances du matériel de récolte, il est préférable d'effectuer des essais sur les variétés qui composent son propre verger.

Vous pouvez consulter un large éventail de fournisseurs de matériel de récolte sur le site internet de l'AFIDOL : www.afidol.org - rubrique « Professionnels ».



Comparatif des rendements de différents moyens de récolte

(d'après le *Nouvel Olivier* n°47)

	Cueillette Manuelle	Peigne	Vibreur de branches	Peigne électrique	Gaule pneumatique
Nombre d'appareils	0	0	1	3	2
Nombre de récolteurs	10	7	6	6	7
Efficacité de l'appareil			60 % (90% si olives faciles)	100 %	75 % (95% si olives faciles)
Vitesse moyenne de récolte par personne	12kg/heure (passe à 13 kg si olives faciles)	17 kg/heure (passe à 19 kg si olives faciles)	22 kg/heure (passe à 55 kg si olives faciles)	40 kg/heure (passe à 51 kg si olives faciles)	25 kg/heure (passe à 50 kg si olives faciles)
Temps de main d'oeuvre par hectare	334 heures	235 heures	180 heures	100 heures	161 heures
Coût de main d'oeuvre par kg d'olives *	0,96 €/kg (0,89 € si olives faciles)	0,68 €/kg (0,61€ si olives faciles)	0,52 €/kg (0,19 € si olives faciles)	0,29 €/kg (0,22 € si olives faciles)	0,46 €/kg (0,24 € si olives faciles)

* Base : SMIC (8,44 € brut + charges patronales)



Pour plus d'informations techniques et pratiques sur l'olivier et l'olive, rendez-vous sur notre site internet :

www.afidol.org

Les publications techniques de l'AFIDOL

Le bulletin INFOLIVE est édité toutes les semaines pendant la période à risque de la mouche, soit de juin à novembre. Il est gratuit par e-mail (s'abonner sur www.afidol.org à la rubrique INFOLIVE), par fax 18,30 € à l'ordre de l'AFIDOL.

Disponibles également auprès de nos services (04 42 23 01 92) :
le GUIDE DES BONNES PRATIQUES CULTURALES EN VERGERS D'OLIVIERS,
et la revue LE NOUVEL OLIVIER.



Infolea 2020

Bulletin d'information technique
Édité par l'AFIDOL
Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence cedex 1

Comité de rédaction :
Célia Gratraud, Sébastien Le Verge,
Christian Argenson, Christian Pinatel.

Maquette et réalisation :
Souâde Hachemi

Crédits photos : AFIDOL



Travaux financés par l'Union Européenne, l'Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures, et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement européen CE n°2080/2005 du 19 décembre 2005.



L'AFIDOL est une organisation d'opérateurs oléicoles agréée sous le numéro OPEO 2007/01

